



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

42^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Comité permanent du patrimoine canadien

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 148

Le jeudi 28 février 2019

Présidente : Mme Julie Dabrusin



Comité permanent du patrimoine canadien

Le jeudi 28 février 2019

• (1530)

[Traduction]

La présidente (Mme Julie Dabrusin (Toronto—Danforth, Lib.)): La séance est ouverte.

Commençons la 148^e réunion du Comité permanent du patrimoine canadien. Nous poursuivons notre étude du projet de loi C-91, Loi concernant les langues autochtones.

Nous accueillons aujourd'hui Mmes Casey Henley et Francyne Joe de l'Association des femmes autochtones du Canada. Nous avons aussi par vidéoconférence Mme Vivian Ayoungman, coordinatrice à la Recherche et au développement de programmes en études siksika au Old Sun Community College. Nous accueillons aussi Mme Margaret Peters, conceptrice de programmes et de ressources en langue mohawk.

Je vais laisser la parole en premier à la personne qui témoigne par vidéoconférence au cas où nous aurions des problèmes techniques. Nous vous écoutons, madame Ayoungman.

Mme Vivian (Siipiisai'pia'ki) Ayoungman (coordinatrice, Recherche et développement de programmes, Siksika Studies, Old Sun Community College, à titre personnel): [*La témoin s'exprime en siksika ainsi qu'il suit:*]

Kitsiksimattsimm'powa. Nisto annakok Sipisaipoyiyaakii.

[*Les propos de la témoin sont traduits ainsi:*]

Bienvenue à tous. Je suis Celle qui fonce dans la nuit.

[Traduction]

Bonjour. Je vous transmets les salutations de la nation des Siksika dans le Sud de l'Alberta. Je suis très honorée d'avoir l'occasion de contribuer à ces travaux importants.

Je travaille dans le domaine de l'éducation depuis plus de 50 ans, soit depuis l'obtention de mon diplôme de premier cycle à l'université de Calgary et de mes trois diplômes d'études supérieures. Au cours de ma longue carrière dans le milieu de l'éducation, j'ai participé à l'élaboration de programmes d'études. Lorsque j'ai commencé à enseigner, j'ai rapidement réalisé que le programme d'études ne réussissait pas à conquérir le cœur des étudiants. Le programme ne les touchait pas. J'élaborais toujours des programmes d'études de manière volontaire.

J'ai toujours essayé de faire la promotion de ces initiatives. Au fil des ans, je me suis découvert une passion parce que je savais que nous étions privés de notre patrimoine. Nous étions privés du droit d'être qui nous sommes et d'apprendre notre culture et notre langue. J'ai été arrachée à ma grande famille élargie à sept ans. J'ai été envoyée au pensionnat et je ne parlais pas un traître mot d'anglais. Je

me sens très trahie et très dépouillée. J'ai donc essayé de vraiment contribuer aux connaissances dont notre peuple a besoin.

Dans les années 1980, au sein de la nation des Siksika, nous avons sérieusement commencé à revitaliser l'utilisation du siksika. Nous savions que la langue était en déclin. Lorsque nous avons parlé au directeur de l'école locale, qui était membre de la nation, il nous a dit que nous pouvions compter sur les doigts de la main le nombre de locuteurs parmi les élèves de la première à la neuvième année. Cette réalité nous a vraiment ébranlés. Nous n'avions pas réalisé l'ampleur du déclin, et c'était dans les années 1980.

C'était tout un défi d'accomplir notre travail avec très peu de financement. Qui plus est, ce qui était appelé à l'époque le secrétaire d'État nous a demandé comment notre langue pouvait être menacée, étant donné que nous étions issus de l'une des plus grandes tribus au pays. Nous avons dû expliquer pourquoi nous avions besoin de financement. À titre de bénévole, j'ai réalisé en compagnie d'une équipe une importante étude sur l'état du siksika. Nous avons réalisé deux études, la première en 1985 et un suivi en 1991. Nous avons fait passer des examens à tous les élèves dans nos écoles. Nous avons choisi au hasard des ménages et nous nous sommes entretenus avec des aînés. Tous ces groupes ont corroboré et nous ont donné les données probantes dont nous avions besoin.

Nous avons utilisé une échelle de compétence: un « 0 » signifiait que la personne ne connaissait aucunement la langue et un « 1 » signifiait que la personne comprenait un peu la langue, mais qu'elle ne la parlait pas. Toutes les personnes de moins de 21 ans ont obtenu une cote inférieure à 1. La majorité d'entre elles ont eu un 0, et certaines avaient une compréhension limitée de la langue. Cette étude a nécessité beaucoup de travail, et nous considérons cela à l'époque comme essentiel.

Nous sommes retournés voir les autorités, et nous avons été en mesure de recevoir des fonds de l'Alberta en raison de notre étude. Avec ce maigre financement, nous avons élaboré trois niveaux complets d'enseignement pour le siksika. Nous avons conçu des trousseaux détaillés, mais nous avons toujours su que c'était seulement la pointe de l'iceberg. Nous avions vraiment beaucoup de pain sur la planche.

Ensuite, Patrimoine canadien a offert du financement pour les langues autochtones, mais seuls les groupes les plus menacés recevaient à l'époque des niveaux réalistes de financement. Qu'en était-il pour nous? Nous ne faisons pas partie de cette liste. Or, nous savions que nous avions un travail essentiel à accomplir.

L'étude que nous avons réalisée nous a permis d'apprendre que dans 30 ans nos locuteurs auraient dans la cinquantaine avancée, ce qui est le cas actuellement, et c'est exactement ce qui se passe. Il n'y a pratiquement personne de moins de 50 ans qui parle la langue.

Comme je l'ai mentionné, j'ai élaboré un programme d'études au fil du temps, au fil des décennies, au cours de mes quelque 50 années à titre d'enseignante.

J'étais semi-retraîtée de ma carrière au sein du First Nations Adult and Higher Education Consortium, et le Old Sun Community College de la nation des Siksika m'a recrutée pour donner un coup de main avec l'élaboration de son programme d'études. J'ai un doctorat en élaboration de programmes d'études et en enseignement. Comme je parle couramment la langue, les responsables se sont dit que je serais un atout pour l'équipe.

Je leur ai dit que j'accepterais de le faire à condition que je puisse collaborer avec nos gardiens du savoir cérémonial. En résumé, j'ai travaillé avec cette équipe, et j'ai beaucoup appris. J'avais l'habitude de dire aux autres que j'étais fière d'être une femme de la nation des Siksika, mais je me suis vraiment rendu compte, en collaborant avec ces gardiens du savoir cérémonial, de l'ampleur de tout ce que je ne connaissais pas par rapport à mon mode de vie.

Je parle couramment la langue et j'ai appris qu'il y avait toute une langue vernaculaire que je n'arrivais pas à très bien comprendre. C'était tout le langage lié aux cérémonies, soit l'essence de l'identité des Siksika. Je me suis dit que, si moi, qui parle couramment la langue, je ne parle pas cette langue et que je ne comprends pas une partie de la terminologie, nous sommes vraiment dans le pétrin.

C'était vraiment agréable de travailler avec cette équipe, parce que les gens m'ont vraiment fait prendre conscience du travail très important à faire.

Mon travail avec nos gardiens du savoir cérémonial nous a permis d'élaborer 37 cours pour étudier la culture siksika; ce sont tous des cours de niveau collégial. La majorité d'entre eux sont transférables pour obtenir des crédits dans des établissements publics, comme la St. Mary's University ou l'Athabasca University.

Lorsque nous donnons ces cours, la langue est essentielle pour enseigner l'essence de ces sujets. J'enseigne certains de ces sujets, et je me rends compte que j'utilise beaucoup de mots siksika qui décrivent exactement ce dont il est question. Nos jeunes étudiants souhaitent depuis longtemps apprendre la langue.

Nous avons beaucoup de travail à faire. Nous examinons maintenant la possibilité d'offrir des programmes d'immersion à tous les niveaux. Nous voulons élaborer un programme d'immersion pour les jeunes parce que nous avons discuté avec d'autres groupes autochtones d'ailleurs qui nous ont dit que pour y arriver il faut commencer par les très jeunes enfants. Si nous leur enseignons la langue, ils grandiront avec cette langue.

Toutefois, la réalité est que nous le ferons peut-être. Cependant, que se passera-t-il à leur retour à la maison? Les jeunes retourneront chez eux, mais la langue n'y est pas parlée.

Nous essayons d'être actifs sur tous les fronts, y compris l'immersion linguistique pour les adultes. Ainsi, les gens apprennent en famille. C'est ce que nous essayons de viser, mais il faut être réaliste. Quand nous n'avons pas de financement, c'est une tâche herculéenne, parce que nous ne voulons pas que nos locuteurs et nos gardiens du savoir cérémonial fassent du bénévolat. C'est très important de recruter tout le monde que nous pouvons, et le temps presse. Nous devons réaliser cet important travail pendant que nous avons encore nos trésors parmi nous. Chaque mois, des aînés nous quittent. Bref, pendant que nous le pouvons encore, nous voulons travailler avec eux.

La Commission de vérité et réconciliation et d'autres entités ont recommandé d'enseigner la langue et la culture, mais une grande partie de ces fonds sont remis à des établissements publics. Peuvent-ils réaliser de façon réaliste ce programme d'études important pour nous? Dans notre collège, nous pouvons fournir le contexte. Nous travaillons avec nos gardiens du savoir cérémonial qui parlent la langue et qui vivent notre mode de vie, et ce que nous élaborons est vraiment incroyable. C'est impossible d'y arriver ailleurs.

• (1535)

La présidente: Madame Ayoungman, je dois vous aviser que vous avez légèrement dépassé le temps alloué. Pourriez-vous conclure votre exposé?

Mme Vivian (Siipiisai'pia'ki) Ayoungman: D'accord.

Sur ce, je tiens seulement à faire valoir que c'est vraiment important de remettre ce financement aux groupes autochtones, parce que c'est l'endroit où se trouvent la langue et la culture. S'il n'y a pas de soutien à ce chapitre... Je pourrais y aller d'une certaine expression, mais je vais me retenir.

La présidente: Je vous en remercie. Je vous remercie de votre retenue. Merci beaucoup.

Sur cette note colorée, passons à Mme Margaret Peters.

Mme Margaret (Kaweienón:ni) Peters (conceptrice de programmes et ressources en langue mohawk, Ahkwesáhsne Mohawk Board of Education, à titre personnel): [La témoin s'exprime en mohawk et fournit le texte suivant:]

Tekwanonhwerá:tons Sewakwé:kon

Je salue toutes les personnes présentes ici.

[La témoin s'exprime en mohawk et fournit le texte suivant:]

Niá:wen tsi wahskwahón:kare ne aontakewenníneken'ne

Merci de m'avoir invitée à exprimer mon point de vue.

[La témoin s'exprime en mohawk et fournit le texte suivant:]

Kaweienón:ni ne akhsenna'ón:we.

Mon vrai nom est Kaweienón:ni, ce qui signifie « elle trace la voie ».

[La témoin s'exprime en mohawk et fournit le texte suivant:]

Wake'nehsi:io tánon Onontà:keka niwakenhwentsiò:ten. Kanien'kéha akewenna'ón:we.

Je suis membre de la nation onondaga et je suis membre du Clan de la bécassine, mais je parle couramment mohawk.

En premier lieu, je suis une mère et une grand-mère.

Le maintien, le rétablissement, la revitalisation et le renforcement du mohawk sont mon objectif personnel et professionnel. Je ne considère pas mon travail comme un emploi, mais bien comme une responsabilité de contribuer à faire tout en mon pouvoir pour offrir des occasions aux membres de notre communauté d'apprendre le kaniénkeha, le mohawk. Je pourrai facilement accomplir cette tâche si vous, à titre de représentants du Canada, respectez votre promesse et vos obligations que vous avez énoncées dans les diverses dispositions du projet de loi C-91, Loi concernant les langues autochtones.

Le sous-alinéa 5b)(iv) prévoit que la loi a notamment pour objet de:

soutenir les activités d'apprentissage linguistique et culturelles, notamment les foyers d'apprentissage linguistique et les programmes d'immersion

Au sein de notre communauté, nous avons eu la chance d'établir deux écoles d'immersion. L'Akwesasne Freedom School, même si elle est administrée de manière indépendante grâce à des subventions, à des dons et à des activités de financement, a conclu une entente sur les frais de scolarité avec l'Ahkwasáhsne Mohawk Board of Education. Même avec le travail acharné des parents pour mener des activités de financement, les dévoués professeurs de langue reçoivent un salaire en deçà du seuil de pauvreté au Canada pour une famille de quatre personnes. J'ai lu qu'en décembre 2014, leur salaire était de moins de 42 000 \$ par année. C'est la réalité dans bon nombre de communautés autochtones qui ont de la difficulté à maintenir un niveau suffisant d'éducation et qui ont trois fois plus de difficulté à mettre en oeuvre des initiatives liées aux langues.

Le financement des langues doit mettre l'accent sur les programmes d'immersion, parce que nous sommes tous bien conscients que des cours de langue obligatoires de 40 minutes ne permettent pas d'avoir des locuteurs qui parlent couramment la langue. Ai-je raison?

Actuellement, je travaille à l'Ahkwasáhsne Mohawk Board of Education à titre de conceptrice de programmes et de ressources en langue mohawk ou la *kaniienkeha*. Le problème, c'est que nous n'avons pas beaucoup de personnes qui parlent couramment la langue. Nous n'arrivons tout simplement pas à trouver de personnes qui parlent la langue pour venir l'enseigner. Je ne peux pas en vouloir à vous qui êtes ici aujourd'hui, parce que vous n'y êtes pour rien; vous ne vouliez pas que des enfants soient arrachés à leur famille et envoyés dans des pensionnats. Toutefois, je pourrai vous blâmer si vous n'intervenez pas aujourd'hui et que vous ne faites pas ce que vous savez qui doit être fait pour aider les gens à retrouver leur langue pour l'avenir et la septième génération.

Le projet de loi prévoit à l'article 9, sous la rubrique « Accords », que la réalisation de l'objectif de la loi tient « compte de la situation et des besoins propres aux groupes, collectivités et peuples autochtones », et ce, « de manière compatible avec les compétences et pouvoirs des provinces et des corps dirigeants autochtones et les droits des peuples autochtones reconnus et confirmés par l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982 », qui prévoit que:

Les droits existants — ancestraux ou issus de traités — des peuples autochtones du Canada sont reconnus et confirmés.

Tout traité ou tout accord a été conclu avec le Canada, et la loi doit être ratifiée, mais la mention selon laquelle les accords doivent tenir compte des besoins des groupes autochtones de manière compatible avec les compétences des provinces doit être supprimée. Les traités n'ont pas été conclus avec les provinces; ils l'ont été avec le Canada.

Le projet de loi prévoit à l'article 6 que:

Le gouvernement du Canada reconnaît que les droits des peuples autochtones reconnus et confirmés par l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982 comportent des droits relatifs aux langues autochtones.

Je ne fais que lire certaines lois canadiennes.

• (1540)

Nos langues étaient les premières langues, et c'est de là que provient le mot « *Kana:ta* » qui est devenu « Canada », soit le nom du pays. Il apparaît donc normal de respecter les premiers habitants de

ce territoire en réaffirmant cette reconnaissance et en conférant à nos langues le même statut qui a prévu l'égalité du français et de l'anglais à titre de langues officielles au gouvernement du Canada.

Ces langues prévalent, selon la loi, sur toutes les autres, parce que c'est bien connu que le régime des pensionnats indiens était un réseau de pensionnats pour les peuples autochtones et que ce réseau était financé par le ministère des Affaires indiennes du gouvernement canadien. Le financement qui doit être réinvesti pour nous ré-approprier nos langues doit être équivalent à ce qui a été investi pour les abolir. Je ne sais pas le montant auquel cela se chiffre, mais j'évalue que cela doit s'élever à quelques milliards de dollars. Ce n'est qu'une estimation; je peux me tromper.

À l'article 7, au lieu de parler d'un financement « à long terme », il faut remplacer cela par un financement « permanent ». Un « financement à long terme » sous-entend que le financement est prévu pour une durée discutable. Cela ne permettra pas d'arriver à un financement « adéquat, stable et à long terme en ce qui touche la ré-appropriation, la revitalisation, le maintien et le renforcement des langues autochtones » au cours du prochain siècle.

À titre de *Onkwehón:we*, le véritable peuple naturel de cette partie du monde, j'aimerais vous rappeler, à titre de représentants du *Kana:ta*, à aller au-delà des mots. Des paroles ne sont que des paroles à moins de consciemment choisir d'y donner suite. Je me présente devant vous tous aujourd'hui et je prends la parole au nom de mes petits-enfants — Rarihwaséssta, Tharahkwénhahs, Teiakotshaténion, Raniehtanawénhtha, Roha'ti:io, Iakokari:io, Ieniehténhawe et Rarennehá:wi — pour que mes petits-enfants et leurs petits-enfants et leurs arrière-petits-enfants et tous les autres à venir aient amplement l'occasion de continuer d'apprendre leur langue.

[La témoin s'exprime en mohawk et fournit le texte suivant:]

Niawenhkó:wa.

[Traduction]

Merci de m'avoir écoutée.

[La témoin s'exprime en mohawk et fournit le texte suivant:]

Eh káti' nikawénhake. Táne' tho.

[Traduction]

Ce sont tous les mots que j'avais à prononcer. C'est tout.

Merci.

• (1545)

La présidente: Merci.

Nous avons ensuite Mmes Francyne Joe et Casey Hunley de l'Association des femmes autochtones du Canada.

Mme Francyne Joe (présidente, Association des femmes autochtones du Canada): *Weyt-k*, bonjour, madame la présidente.

Je m'appelle Francyne Joe, et je suis présidente de l'Association des femmes autochtones du Canada.

J'aimerais commencer par souligner que nous sommes rassemblés sur le territoire traditionnel et non cédé du peuple algonquin anishinabe.

Depuis 1974, l'Association des femmes autochtones du Canada est la représentante nationale choisie des femmes, des filles et des personnes de diverses identités de genre autochtones. Nous représentons les Premières Nations — dans les réserves ou hors réserve, qu'il s'agisse de femmes autochtones inscrites, non inscrites ou privées de leurs droits —, les Métisses et les Inuites. Nous défendons leurs droits et nous nous faisons les porte-parole des personnes qui ne sont pas entendues.

Je comparais aujourd'hui devant la Chambre des communes pour exprimer les préoccupations importantes de l'Association des femmes autochtones du Canada au sujet du projet de loi C-91, Loi concernant les langues autochtones.

Le ministre du Patrimoine et du Multiculturalisme, Pablo Rodriguez, a déposé le projet de loi C-91 sans avoir consulté en bonne et due forme l'Association des femmes autochtones du Canada. Nous avons été exclues du processus d'élaboration conjointe.

L'Association des femmes autochtones du Canada appuie les efforts du gouvernement du Canada en vue de préserver, de promouvoir et de revitaliser les langues des Premières Nations, des Métis et des Inuits, et elle convient que le projet de loi C-91 est essentiel. Toutefois, elle ne peut pas l'appuyer pleinement sans que des révisions majeures y soient apportées pour régler les disparités.

Premièrement, le projet de loi C-91 ne prévoit pas une analyse comparative entre les sexes, pertinente sur le plan culturel. Il est impératif d'analyser chaque politique gouvernementale et chaque décision législative sous diverses perspectives intersectionnelles. Une telle analyse permet de révéler les répercussions distinctes et uniques qu'une mesure législative aura sur les groupes marginalisés et vulnérables, surtout les femmes autochtones. C'est essentiel pour répondre à leurs besoins et mettre en oeuvre une loi efficace.

De plus, une telle analyse doit être dirigée par les femmes autochtones. Nous sommes les gardiennes des traditions, des cultures, des langues. Nous sommes le coeur des communautés et, en tant que mères, nous enseignons à nos enfants comment communiquer. Les femmes autochtones doivent donc être à la base des efforts de revitalisation linguistique et y participer pleinement.

L'Association des femmes autochtones du Canada recommande fortement que le gouvernement nous consulte en bonne et due forme pour appliquer une analyse comparative entre les sexes, pertinente sur le plan culturel, et pour entendre les préoccupations des femmes, des filles et des personnes de diverses identités de genre autochtones, ainsi que les solutions auxquelles elles doivent contribuer.

Deuxièmement, le projet de loi C-91 n'adopte pas une approche fondée sur les distinctions. On ne peut pas traiter la préservation de chaque langue exactement de la même manière, au moyen d'une approche universelle, faute de quoi ce sera voué à l'échec. Une approche fondée sur les distinctions tient compte de la façon dont une politique, un programme, un service ou une mesure législative touchera différemment les communautés des Premières Nations, des Métis et des Inuits dans l'ensemble du Canada.

Le projet de loi ne précise pas si les femmes autochtones non inscrites et leurs enfants ont des droits linguistiques. Il n'indique pas comment les Métis vivant partout au Canada, et pas seulement dans l'Ouest, seront représentés et inclus. Il ne tient pas compte des besoins et des priorités des communautés inuites. Même si les deux tiers des Inuits peuvent parler l'inuktitut, ce chiffre diminue

constamment. L'Association des femmes autochtones du Canada recommande qu'avant de pouvoir être adopté, le projet de loi C-91 énonce clairement comment il tiendra compte des contextes, des besoins et des priorités distincts des communautés des Premières Nations, des Métis et des Inuits au chapitre de la revitalisation linguistique.

Troisièmement, le projet de loi doit prévoir un engagement irrévocable pour ce qui est d'assurer un financement adéquat, durable et à long terme pour les langues autochtones. Le financement est l'un des obstacles les plus importants à la revitalisation linguistique.

Le 7 février, M. Virani a déclaré: « C'est ce qui a été dit à maintes reprises au cours des consultations, à savoir que ce dont nous avons besoin, c'est d'un soutien sur le plan des ressources et d'un financement stable, prévisible et à long terme. »

Mis à part le préambule, le projet de loi ne précise pas que le gouvernement est légalement tenu de créer un financement adéquat, prévisible, durable et à long terme. Il ne s'agit pas de déterminer un montant de financement, mais de distribuer les fonds alloués prévus dans le projet de loi C-91. L'Association des femmes autochtones du Canada recommande qu'avant de pouvoir être adopté, le projet de loi C-91 établisse clairement un engagement irrévocable de fournir un financement adéquat, durable et à long terme.

En dernier lieu, le projet de loi doit préciser un engagement envers le principe de Jordan.

Le principe de Jordan est le principe de l'enfant d'abord, qui vise à faire en sorte que les enfants des Premières Nations aient accès à tous les services publics essentiels, peu importe l'endroit où ils vivent. L'enseignement de la langue est un service public essentiel pour tous les enfants autochtones.

À l'heure actuelle, chaque langue autochtone au Canada est menacée d'extinction. Nous avons un besoin urgent en matière d'enseignement de la langue. Nous ne pouvons pas nous permettre des retards dans les services en raison de conflits de financement au sein des gouvernements fédéral et provinciaux ou entre eux parce que nous savons que l'enseignement de la langue est fondamental pour l'identité, la culture et l'histoire de nos peuples. L'enseignement de la langue est un service essentiel et, pourtant, les langues autochtones ne sont pas traitées comme des services essentiels. Qui voudrait priver les francophones des services linguistiques nécessaires à leur survie culturelle?

● (1550)

L'Association des femmes autochtones du Canada recommande qu'avant de pouvoir être adopté, le projet de loi C-91 indique clairement un engagement envers le principe de Jordan, car les langues autochtones doivent être traitées comme un service essentiel.

Merci, et *kukstemc*.

La présidente: Merci à nos témoins.

Nous allons maintenant passer à la période des questions et réponses. Les intervenants auront sept minutes pour poser leurs questions et entendre les réponses.

Nous allons commencer par M. Long, pour sept minutes.

M. Wayne Long (Saint John—Rothesay, Lib.): Merci, madame la présidente.

Merci à nos témoins.

Bonjour, chers collègues.

Il s'agit, selon moi, d'un projet de loi historique. Je suis un homme d'affaires. Je viens du milieu des affaires, et je m'intéresse toujours davantage à l'exécution et à la mise en oeuvre.

Voici ce qui m'inquiète, et je fais appel à vos lumières, mesdames Ayoungman, Peters et Joe. En ce qui concerne le déploiement du projet de loi C-91, sachant qu'il y a le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les administrations municipales, ainsi que les communautés, les villages et tout le reste, madame Ayoungman, vous avez dit que vous vouliez que les fonds vous soient versés directement, sans devoir passer par les autres échelons, pour ainsi dire. Idéalement, comment entrevoyez-vous la distribution des fonds? D'après vous, comment le financement devrait-il être accordé aux groupes appropriés?

L'un des aspects qui me préoccupent, quand on parle d'éducation, de soins de santé et j'en passe, c'est qu'il y a déjà beaucoup d'infrastructures qui peuvent faire des demandes de financement et distribuer les fonds, etc. Pouvez-vous me dire, madame Ayoungman, comment vous envisagez la distribution des fonds aux différents groupes dans l'ensemble du pays?

Mme Vivian (Siipiisai'pia'ki) Ayoungman: Le groupe dont je peux parler, c'est le peuple siksika. Je viens de la nation des Siksika. À l'intérieur de notre groupe, nous nous réunissons pour discuter de travaux interorganisationnels. Nous nous entraînons. C'est ainsi que nous nous organiserions. Nous essaierions de déterminer qui serait le mieux placé pour faire telle ou telle chose.

C'est ce que nous faisons déjà. Nous travaillons en étroite collaboration avec le conseil scolaire de la nation des Siksika, qui a grandement besoin de ressources. Notre collègue lui prête main-forte. Le ministère des Services sociaux essaie d'aider ses clients, et il collabore de près avec nous.

Toutefois, il existe une lacune en ce qui a trait au financement des personnes ayant des connaissances — les gardiens du savoir cérimonial, les aînés et tous ceux qui ont des connaissances à transmettre. Oui, nous pouvons mettre en commun nos ressources, mais d'habitude, ces ressources sont déjà réservées.

• (1555)

M. Wayne Long: Madame Peters, qu'en pensez-vous?

Mme Margaret (Kaweionón:ni) Peters: Dans notre communauté, c'est à peu près la même situation.

Les fonds qui sont accordés ne visent pas expressément la langue. Nous avons le conseil scolaire des Mohawks et, pour la première fois de notre histoire, nous avons un programme d'immersion depuis au moins une décennie. Quand le financement est versé à l'Ahkwasáhsne Mohawk Board of Education, nous supervisons tout le système d'éducation, mais à ce stade-ci, notre programme a une sorte de statut égal à celui du programme anglais. Nous n'avons jamais eu ce genre de soutien auparavant.

Au sein de notre communauté, nous devons offrir une formation linguistique aux membres qui veulent apprendre la langue, et nous avons besoin d'un programme de formation des enseignants pour les personnes qui maîtrisent la langue, mais qui doivent apprendre à l'enseigner.

C'est donc ainsi que le financement serait distribué. Comme je l'ai dit, nous avons conclu une entente sur les frais de scolarité avec les écoles indépendantes; par conséquent, tout financement en ma-

tière de langue que nous recevons se limite au domaine de la revitalisation de la langue.

M. Wayne Long: D'accord.

Madame Joe, je suis navré que vous ayez l'impression que votre organisation n'a pas été consultée. J'en suis sincèrement désolé.

N'aviez-vous aucun moyen de faire part de vos observations? N'avez-vous eu aucun mot à dire?

Mme Francyne Joe: Nous avons reçu le projet de loi après qu'il a été proposé. Si je me souviens bien, le projet de loi a été déposé le lundi. Nous l'avons reçu le mercredi. Le personnel a passé les 24 heures suivantes à l'étudier, puis il a présenté son analyse le vendredi. Voilà l'ampleur de notre participation à l'élaboration de cette mesure législative.

M. Wayne Long: Pour que tout soit clair, est-il juste de dire que vous estimez que le projet de loi C-91 est un bon point de départ, mais qu'il a besoin d'amendements ou...? Vous avez proposé quelques amendements.

Mme Francyne Joe: Oui.

M. Wayne Long: Est-ce bien ainsi que vous procéderiez?

Mme Francyne Joe: Oui.

Vous avez posé une question sur les domaines de financement. Je sais que dans notre cas — et je suis sûre que c'est la même chose pour les deux autres témoins —, notre organisation a rédigé de nombreuses propositions. Il faut tout de même beaucoup de temps pour rédiger des propositions chaque année, alors que nous savons ce dont la communauté a besoin. La communauté connaît ses besoins. Je crois que nous avons besoin d'un financement souple et fluide, ainsi que de programmes qui sont élaborés conjointement avec les membres de la communauté.

Vous avez raison, vous savez, quand vous dites qu'il y a beaucoup de chevauchements. Chez nous, il y a environ cinq langues: ntlaka'pamux, stl'atl'imx, okanagan, tsilhqot'in et secwepemc. Notre communauté se trouve à une heure de route de Merritt, en Colombie-Britannique.

M. Wayne Long: Est-il juste de dire qu'il y a 90 langues autochtones au Canada?

Mme Francyne Joe: Et il y a ensuite les dialectes.

M. Wayne Long: C'est donc sans compter les dialectes. D'accord.

Un des témoins avant vous — je crois que c'était Jennifer Wickham — a parlé des trois phases de l'évolution d'une langue, pour ainsi dire. La première phase, selon elle, c'est la revitalisation. Viennent ensuite la stabilisation et le rayonnement.

Cette question s'adresse à vous, madame Joe, si vous le voulez bien. Combien de temps pensez-vous qu'il faude dra? Je le répète, je suis fier du projet de loi. Je crois que c'est un excellent point de départ. Ce n'est pas parfait, mais c'est quelque chose sur lequel nous pouvons faire fond, à mon avis. Combien de temps faudra-t-il pour que les langues autochtones passent de la revitalisation à la stabilisation, puis au rayonnement? D'après vous, le tout s'échelonnait-il sur 10 ans? Faudra-t-il beaucoup plus de temps?

La présidente: J'aimerais beaucoup entendre la réponse à votre question, mais vous avez déjà atteint votre limite de temps.

J'aimerais donner à Mme Joe le temps d'y répondre rapidement, si elle le peut. Je sais que la question n'est pas si brève.

• (1600)

Mme Francyne Joe: C'est vrai.

En gros, je pense que cela dépend vraiment des communautés. Certaines de nos communautés travaillent déjà sur la revitalisation. Cela dépend aussi des personnes qui parlent couramment ces langues. Mon oncle, Jimmy Toodlican, est décédé l'automne dernier. Il était sans doute l'un des deux douzaines de locuteurs du ntlaka'pamux. Si nous n'agissons pas bientôt, nous finirons par pénaliser nos enfants.

M. Wayne Long: Merci.

La présidente: Nous passons maintenant à M. Shields. Vous avez sept minutes.

M. Martin Shields (Bow River, PCC): Merci, madame la présidente.

Je remercie nos témoins d'être des nôtres aujourd'hui. Je vous suis reconnaissant de l'information que vous nous apportez.

J'aimerais commencer par Siipiisai'pia'ki, Mme Vivian Ayoungman.

J'ai déjà visité l'Old Sun College. Les gens là-bas font des choses très intéressantes, mais vous avez raison au sujet des personnes qui possèdent les connaissances; en effet, même si vous faites partie d'une très grande bande, dotée de ressources considérables, il est essentiel d'amener ces gens au bon endroit. Je crois que vous avez évoqué...

Mon collègue a parlé du financement parce que nous avons reçu ici des représentants d'organisations nationales qui ont dit: « Donnez-nous le financement, et nous déciderons quoi en faire. » Ce n'est pas, me semble-t-il, l'approche que vous préconisez. Ai-je raison?

Mme Vivian (Siipiisai'pia'ki) Ayoungman: Vous avez raison.

La dernière fois que cela s'est produit — eh bien, je ne veux pas revenir en arrière, mais c'était l'une des réalités —, l'Initiative des langues autochtones a donné lieu, selon moi, à des tracasseries administratives inutiles. D'après notre expérience ici en Alberta, les fonds avaient été débloqués, mais ils étaient versés par l'entremise d'organisations, si bien qu'il fallait attendre une éternité avant que l'argent passe d'une entité à l'entité provinciale et, au final, il ne restait que des miettes pour les communautés. À mon avis, cela crée beaucoup de gaspillage en cours de route. Nous avons grandement besoin de financement à l'échelle locale parce que, comme je l'ai dit, nous savons ce dont nous avons besoin.

Nous devons travailler avec nos gardiens du savoir cérémonial et nos aînés qui parlent la langue. Il y a deux groupes distincts, si vous voyez ce que je veux dire.

M. Martin Shields: Oui.

Mme Vivian (Siipiisai'pia'ki) Ayoungman: Les gardiens du savoir cérémonial possèdent des connaissances essentielles qui permettent de situer les choses dans leur contexte. Les autres sont des aînés qui ont des expériences de vie, dont la plupart se rapportent aux pensionnats.

C'est à l'échelle locale que nous devons décider comment produire le plus de résultats. Nous pouvons nous organiser à l'interne et déterminer qui s'occupera de la recherche, des entrevues, des applications, de la formation des enseignants, de la mise en oeuvre. Il faut intervenir sur tous les fronts, mais c'est au sein de notre Pre-

mière Nation que nous devons déterminer comment aborder la question.

M. Martin Shields: Autrement dit, si je vous comprends bien, il n'y a pas de solution unique.

Mme Vivian (Siipiisai'pia'ki) Ayoungman: Voilà.

M. Martin Shields: Après tout, vous avez un excellent conseil qui doit travailler avec un grand nombre d'intervenants communautaires, mais au moins, la décision serait prise au sein de votre communauté. Si les fonds sont versés directement au conseil, au lieu de passer par d'autres organisations, vous aurez alors l'occasion d'utiliser le financement à ce niveau de prise de décisions.

Mme Vivian (Siipiisai'pia'ki) Ayoungman: Exactement. Pour nous, c'est vraiment important, parce que nous occupons une place unique au sein de notre nation. Nous avons une histoire unique. Nous en sommes tous à différentes étapes de notre culture. Certaines personnes pourraient faire abstraction de tous les aspects cérémoniaux et historiques. Chez nous, c'est un élément crucial. Personne d'autre ne peut nous dire comment être siksika et comment procéder.

M. Martin Shields: En effet.

Mme Vivian (Siipiisai'pia'ki) Ayoungman: Nous devons prendre ces décisions à l'interne, et c'est ce que nous faisons avec grand succès à l'Old Sun College en créant 37 cours. Pour mettre en oeuvre ces 37 cours, nous devons continuer d'effectuer des recherches. Dans bien des cas, grâce aux connaissances locales... Il y a encore des gens qui connaissent les récits oraux.

Nous n'avons pas envie d'écouter les récits d'autres personnes; ce sont nos histoires locales que nous devons recueillir. Ce sont nos applications que nous devons mettre au point. D'ailleurs, nous avons créé une application de langue. C'est un outil très important, mais la mise au point d'applications coûte très cher.

M. Martin Shields: Je comprends.

Madame Joe, au sujet du projet de loi, vous avez dit, comme d'autres nous l'ont dit également, avoir le sentiment de ne pas avoir eu votre mot à dire sur ses particularités. Vous n'êtes pas la seule à nous avoir dit être très inquiète du manque de consultations.

Je vais vous donner encore une fois quelques secondes pour nous expliquer l'importance de cela. Vous nous avez dit ce que vous aviez eu à faire, mais à quel point vous êtes-vous senties exclues lorsque vous l'avez reçu et vous êtes demandé qui d'autres étaient déjà au courant?

• (1605)

Mme Francyne Joe: Pour nous, bien sûr — et je pense que c'est le cas pour toutes les femmes autochtones — la langue est un élément vraiment important, car nous la transmettons à nos enfants. Nous leur chantons des chansons et leur racontons des histoires dans notre langue. C'est le premier...

Les chansons transcendent tant de choses. Ma tante était trisomique, mais cela ne l'empêchait pas de connaître les chansons et elle pouvait me les chanter. Malheureusement, j'ai perdu cela lorsque je suis allée à l'école élémentaire. J'ai cessé de parler ma langue, puis j'ai déménagé et je n'avais plus l'aide nécessaire pour l'apprendre. Aujourd'hui, je ne suis pas en mesure de l'enseigner à mes enfants. Ma mère ne peut pas le faire non plus, car elle est allée dans un pensionnat indien, et ma grand-mère est décédée.

Nous devons archiver ces ressources et faire une application...

M. Martin Shields: Vous n'avez pas eu la chance d'être consultées à ce sujet.

Mme Francyne Joe: Non. Je pense que nous avons beaucoup à dire. Beaucoup de femmes ont beaucoup de choses à dire sur ce qu'elles souhaitent de ce projet de loi, car cela aura des effets sur nos enfants, nos générations.

M. Martin Shields: Vous avez mentionné des points très précis au sujet du projet de loi. Croyez-vous que vos amendements régleront les problèmes?

Mme Francyne Joe: Comme je l'ai mentionné, je suis heureuse d'être ici pour vous faire part de nos inquiétudes. Je m'inquiète de ce qui va se passer une fois que le projet de loi sera adopté. Je veux m'assurer que les communautés recevront le financement, et que ce seront les gardiens du savoir, ceux qui parlent couramment la langue...

Nos écoles locales peuvent parfois servir de véhicules pour diffuser la langue sur le territoire. À Merritt, en Colombie-Britannique, nous avons le Nicola Valley Institute of Technology.

M. Martin Shields: Je pense que c'est ce que M. Long voulait savoir. Comment pensez-vous que les fonds pourraient être distribués pour qu'ils se rendent jusqu'à vous? Est-ce que cela passe par d'autres organismes? Par les provinces? Comment devraient-ils parvenir jusqu'à vous?

Mme Francyne Joe: Cela varie d'une communauté à l'autre. Certaines ont leur propre réseau scolaire. Certaines ont leurs propres initiatives communautaires. Je suis convaincue que les Métis et les Inuits ont leurs propres systèmes en place. Je sais que chez nous, nous passerions sans doute par nos bandes et notre collègue communautaire. Nous devons nous assurer que les aînés sont traités de façon équitable.

M. Martin Shields: Le financement serait versé à votre bande précisément.

Mme Francyne Joe: C'est vraiment à la communauté de décider, mais le financement doit assurément être versé aux groupes qui en ont besoin.

M. Martin Shields: Très bien.

Merci, madame la présidente.

[Français]

La présidente: M. Saganash est avec nous aujourd'hui.

M. Saganash, vous avez la parole pour sept minutes, et je pense que vous souhaitez partager votre temps de parole avec Mme Jolibois.

[Traduction]

M. Romeo Saganash (Abitibi—Baie-James—Nunavik—Eeyou, NPD): Merci, madame la présidente. J'allais mentionner que je voulais partager mon temps avec ma collègue, mais comme vous avez...

J'aimerais remercier tout d'abord toutes les témoins. Vous vous êtes fait l'écho aujourd'hui de ce que je répète depuis des années. Je suis honoré de siéger avec ma collègue aujourd'hui; nous sommes deux des députés autochtones à la Chambre des communes qui parlent couramment notre langue.

Vous avez tous parlé, je crois, de l'urgence de sauver les langues autochtones au pays. Je suis déçu de voir que parmi les objectifs du projet de loi, on sente le besoin, à l'alinéa 5(b)i), d'évaluer la situa-

tion des langues autochtones, quand nous savons tous qu'il y a urgence en la matière.

Je vais partager mon temps avec ma collègue, mais j'aimerais tout d'abord vous poser une question, Francyne, et c'est la seule que je poserai. Le gouvernement et d'autres dirigeants au pays ont clarifié que ce projet de loi avait été élaboré « conjointement ». Lors de la séance d'information technique qui a suivi le dépôt du projet de loi à la Chambre des communes, j'ai demandé notamment — et le secrétaire parlementaire qui se trouve devant moi peut le confirmer — depuis quand l'Association des femmes autochtones du Canada n'est-elle plus considérée comme un organisme national?

Les femmes sont les gardiennes de la langue. Nous le savons tous. Dans toutes les cultures et les traditions autochtones, elles sont les gardiennes de la langue. C'est ma mère et ma grand-mère qui m'ont appris à parler ma langue. J'ai posé la question, mais elle est demeurée sans réponse. Depuis quand? Comment se fait-il que vous n'ayez pas participé à l'élaboration prétendument conjointe de ce projet de loi?

On est très loin, à mon point de vue — et je l'ai mentionné dans mon discours lors du dépôt du projet de loi — de la corédaction. Je ne pense pas que l'Assemblée des Premières Nations ait tenu le crayon lorsque ce projet de loi a été rédigé. Quand cela s'est-il produit? J'aimerais d'abord qu'on me le précise.

• (1610)

Mme Francyne Joe: Je suis présidente depuis l'automne 2016, et je dois dire que l'Association des femmes autochtones du Canada est souvent oubliée, malheureusement. Des représentants d'organismes gouvernementaux et de ministères nous ont dit que les trois autres organismes nationaux autochtones faisaient déjà entendre la voix des femmes. Toutefois, si nous avons aujourd'hui l'enquête sur les femmes autochtones disparues et assassinées, c'est parce que le programme Soeurs par l'esprit de notre association a su prouver que plus de 500 femmes autochtones sont disparues ou ont été assassinées au Canada.

Il y a assurément des lacunes, et je trouve désolant de voir qu'on nous oublie parfois, car nous avons des organismes de femmes autochtones dans chaque province et dans deux territoires, et nous en avons un ici même à Ottawa, et ils sont prêts à travailler avec le gouvernement, sachant que cela améliorera la vie dans nos communautés.

La présidente: Mme Jolibois est la prochaine intervenante.

Mme Georgina Jolibois (Desnethé—Missinippi—Rivière Churchill, NPD): Je vous remercie d'avoir mentionné cela, car en tant que locutrice d'une langue autochtone et femme ici, je vis cela tous les jours. Merci, donc, de cette confirmation.

Des représentants de l'Inuit Tapiriit Kanatami, de l'Assemblée des Premières Nations et du Conseil national des Métis sont venus témoigner. L'Assemblée des Premières Nations et le Conseil national des Métis sont fortement en faveur du projet de loi, à quelques petites réserves près. L'Inuit Tapiriit Kanatami, par contre, ne l'est pas. Puis j'entends l'expression « élaboration conjointe ». Pour des besoins pratiques, le gouvernement répète souvent l'avoir « élaboré conjointement », puis il énumère cinq organismes, et cela comprend votre organisme et même le Congrès des Peuples autochtones. C'est pour leurs besoins pratiques. J'ai entendu cela. À ce sujet, l'Inuit Tapiriit Kanatami demande que les langues autochtones aient le statut de langues officielles au Canada, et les témoins d'hier se sont prononcés en faveur de l'idée. Qu'en pensez-vous?

Pouvons-nous commencer par vous, là-bas, en Alberta?

Mme Vivian (Siipiisai'pia'ki) Ayoungman: Est-ce à moi que vous vous adressez?

La présidente: Allez-y, madame Ayoungman.

Mme Georgina Jolibois: Oui, à vous. Vous êtes la seule à cet endroit.

Mme Vivian (Siipiisai'pia'ki) Ayoungman: J'ai travaillé avec les collèges autochtones et cela a toujours été un de nos arguments. Nous avons toujours dit que le statut de langues officielles était sans doute ce qu'il nous fallait pour obtenir les fonds dont nous avons vraiment besoin pour accomplir cet important travail, car tous les collèges des Premières Nations font un travail essentiel. Ils font la recherche, préparent les cours et offrent les cours, ou aimeraient le faire, car beaucoup d'initiatives sont mises en veilleuse par manque de financement.

Au cours des dernières années, Affaires indiennes, dans sa grande sagesse, ou son manque de sagesse, réservait une part des fonds destinés à l'éducation postsecondaire aux Premières Nations. On réservait une petite partie des fonds destinés à l'éducation postsecondaire aux collèges des Premières Nations, mais comme je l'ai dit, dans son manque de sagesse, les fonds étaient accordés sur la base de propositions, et l'effet a été dévastateur pour les collèges des Premières Nations. Que s'est-il produit? En Colombie-Britannique, aucun établissement autochtone n'a obtenu de fonds. En Alberta, le Red Crow Community College, de la tribu la plus importante au Canada, a été la première victime. L'année suivante, c'était à notre tour.

Au cours des deux ou trois dernières années, donc, nous n'avons pas reçu de financement du gouvernement fédéral. Tout est versé à des établissements publics qui vont nous enseigner qui nous sommes, nous enseigner notre langue. Nous leur avons parlé, et ils n'offrent pas les programmes que nous offrons. Nos étudiants nous disent qu'ils n'ont jamais appris cela à tel établissement public et qu'ils sont tellement heureux de venir ici pour l'apprendre. Ne serait-ce pas merveilleux que nos langues soient reconnues comme des langues officielles et que le financement suive? C'est ce que nous nous répétons depuis des années.

J'aimerais remercier les autres femmes qui ont parlé de stabilité du financement, de financement à long terme, car c'est toujours un problème pour les collèges des Premières Nations. Nous fonctionnons sur la base d'un financement annuel, un budget de famine, sans jamais savoir ce qui sera financé. Nous aimerions tant savoir une bonne fois pour toutes ce que nous serons en mesure d'accomplir au cours des années à venir, mais nous n'avons jamais cette chance.

• (1615)

La présidente: Merci. C'est la fin de vos sept minutes.

Nous passons maintenant à M. Miller pendant sept minutes.

M. Marc Miller (Ville-Marie—Le Sud-Ouest—Île-des-Sœurs, Lib.):

[Le député s'exprime en mohawk ainsi qu'il suit:]

Wa'tkwanonhwerá:ton í:se néne kèn:'en sewatia'tarò:ron. Kwe kaweienón:ni.

[Les propos du député sont traduits ainsi:]

Je remercie tous les gens qui sont ici aujourd'hui. Bonjour Kaweienón:ni.

Mme Margaret (Kaweienón:ni) Peters:

[La témoin s'exprime en mohawk ainsi qu'il suit:]

Kwe.

[Les propos de la témoin sont traduits ainsi:]

Bonjour.

M. Marc Miller:

[Le député s'exprime en mohawk ainsi qu'il suit:]

oh niohtonhátié?

[Les propos du député sont traduits ainsi:]

Comment vont les choses?

Mme Margaret (Kaweienón:ni) Peters:

[La témoin s'exprime en mohawk ainsi qu'il suit:]

Ioianerákíe.

[Les propos de la témoin sont traduits ainsi:]

Elles vont bien.

M. Marc Miller:

[Le député s'exprime en mohawk ainsi qu'il suit:]

Skennen'kó:wa ken? Hen ioiánere.

[Les propos du député sont traduits ainsi:]

Est-ce que tout va bien? Oui, c'est bien.

Mme Margaret (Kaweienón:ni) Peters:

[La témoin s'exprime en mohawk ainsi qu'il suit:]

Ioianere.

[Les propos de la témoin sont traduits ainsi:]

C'est bien.

M. Marc Miller:

[Le député s'exprime en mohawk ainsi qu'il suit:]

Wenhiseri:io wáhi!

[Les propos du député sont traduits ainsi:]

C'est une belle journée aujourd'hui, n'est-ce pas?

Mme Margaret (Kaweienón:ni) Peters:

[La témoin s'exprime en mohawk ainsi qu'il suit:]

Nahò:ten?

[Les propos de la témoin sont traduits ainsi:]

Quoi?

M. Marc Miller:

[Le député s'exprime en mohawk ainsi qu'il suit:]

Wenhiseri:io.

[*Les propos du député sont traduits ainsi:*]

C'est une belle journée aujourd'hui.

Mme Margaret (Kaweienón:ni) Peters:

[*La témoin s'exprime en mohawk ainsi qu'il suit:*]

Kwah í:ken tsi wenhniseri:io ne átste. Ostón:ha iowísto.

[*Les propos de la témoin sont traduits ainsi:*]

C'est une très belle journée. Il fait un peu froid.

[*Traduction*]

M. Marc Miller: Je tiens tout d'abord à saluer les deux députés du NPD présents qui parlent couramment leurs langues et qui se sont battus une bonne partie de leur vie pour préserver les langues autochtones. Je suis simplement un apprenant. Je tiens à le souligner.

Kaweienón:ni, pourriez-vous nous dire quelques mots? Je vais céder mes dernières minutes à mon collègue Kent Hehr, mais j'aimerais que vous nous parliez de votre lutte pour préserver votre langue dans votre communauté?

J'ai visité l'Akwesasne Freedom School. C'est une école née dans la foulée d'une lutte armée pour préserver des droits issus de traités qui a réussi à garder vivantes la langue, la culture et les traditions. Comment avez-vous pu vous assurer que les gens allaient bel et bien parler la langue?

Mme Margaret (Kaweienón:ni) Peters: En 1980, lorsque la Freedom School a ouvert, c'était comme si nous avions un soulèvement politique communautaire. L'école a ouvert aux environs de 1980. Les gens ne voulaient pas envoyer leurs enfants dans les écoles dirigées par un conseil scolaire, les écoles dirigées par le fédéral. Les gens ont décidé qu'ils voulaient prendre l'éducation en main, et j'ai aimé ce qu'elle a dit au sujet des rituels, parce que c'est vraiment sur quoi repose la Freedom School. La langue et la culture ne font qu'un.

À ses débuts, la Freedom School n'avait pas beaucoup d'argent. Les gens voulaient simplement que leurs enfants apprennent la langue. Les parents ne l'avaient pas apprise, mais ils voulaient que leurs enfants aient un endroit pour le faire.

La Freedom School a lancé un programme d'immersion en 1985, et j'ai commencé à enseigner en 1986. Je pense qu'on gagnait environ 200 \$ canadiens par semaine. Nous y sommes restés des années. Quelques enseignants avant moi travaillaient bénévolement. On leur donnait des paniers de provisions. C'est le genre de lutte qu'on mène pour préserver notre langue.

Nous avons une population de 15 000 personnes, et nous sommes chanceux si nous avons 700 locuteurs. On croirait que c'est beaucoup en comparaison d'autres communautés autochtones, car beaucoup ont perdu un grand nombre de locuteurs.

Notre langue est à un stade critique. Je ne sais pas si quelqu'un ici est bilingue, si vous parlez français et anglais. Qu'arriverait-il si tout à coup il ne restait plus de locuteur francophone? Vous ne trouvez pas d'enseignant pour enseigner le français et vous ne trouvez pas d'interprète. Eh bien, nous nous trouvons dans cette situation aujourd'hui.

À propos de la Freedom School, les gens disaient que nous n'avions pas de vrais enseignants, parce qu'ils ne sont pas allés à

l'école pour apprendre... Depuis son ouverture, l'école a formé de nombreux élèves qui parlent couramment la langue et certains d'entre eux enseignent maintenant à l'école.

La communauté veut et souhaite de tout coeur préserver sa langue, mais nous devons toujours nous battre pour continuer.

C'est triste à dire. Nous manquons toujours de fonds pour embaucher des enseignants ou pour...

• (1620)

La présidente: Merci. Je comprends.

Je crois savoir que le temps est partagé avec M. Anandasangaree, alors je lui cède maintenant la parole.

M. Gary Anandasangaree (Scarborough—Rouge Park, Lib.): Merci, madame la présidente, et merci à toutes nos témoins d'être avec nous.

Madame Joe, je tiens vraiment à vous remercier de votre travail au sein de l'association. Je sais que le gouvernement accorde beaucoup d'importance au travail que vous faites, et je pense que nous avons travaillé ensemble à de nombreuses initiatives.

Au sujet des langues, j'étais perplexe, alors j'ai dû demander des précisions au ministère.

D'après ce que j'ai pu comprendre, vous avez raison au sujet de l'élaboration conjointe. Nous avons trois organismes autochtones nationaux qui ont participé au processus d'élaboration conjointe, et l'Association des femmes autochtones du Canada n'en faisait pas partie. Je crois que nous avons eu des discussions avec 1 200 personnes et organismes, et on m'a dit que votre association a participé à cinq séances de mobilisation. Je pense que vous avez participé à environ 5 des 20 séances. On m'a mentionné également que votre association a reçu 166 000 \$ pour mener des consultations et que vous avez soumis un mémoire.

Je comprends que selon vous, ce n'est pas suffisant — et je respecte votre opinion —, mais nous voulons qu'il soit indiqué au compte rendu que nous accordons beaucoup d'importance à votre travail et que votre point de vue est essentiel au travail que nous faisons. Le projet de loi C-91 reflète nombre de recommandations que vous ou votre organisme avez faites. Je tiens à le souligner et à vous remercier de nous avoir fait part de vos préoccupations. Nous allons assurément poursuivre les discussions sur le financement et sur les autres éléments, et nous travaillerons certainement en plus étroite collaboration avec l'Association des femmes autochtones du Canada et votre équipe à l'avenir.

Merci.

La présidente: Je vais vous donner quelques minutes pour répondre... non, je suis désolée. Ce ne sera pas quelques minutes, en fait, mais quelques secondes, si vous voulez ajouter quelque chose. Puis nous allons mettre fin à cette partie de la séance.

Mme Vivian (Siipiisai'pia'ki) Ayoungman: J'aimerais parler du travail que nous faisons à mon niveau. Lorsque j'ai commencé à préparer les programmes à notre collège, j'ai suivi le protocole et j'ai commencé par travailler avec les gens qui s'occupent des rituels. J'ai mangé avec eux, je les ai rencontrés, et je leur ai parlé du travail que nous allions faire et ils m'ont dit qu'ils l'appuyaient pleinement. Je les ai recrutés pour travailler avec notre collège.

Je suis content de voir mon frère Romeo ici. Il se souviendra que lors des débats des Nations unies sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, lorsque les articles ont abordé la question des langues, j'ai parlé pendant 10 minutes en cri devant le parterre de l'ONU. Vous pouvez imaginer la température que la pièce a atteinte à ce moment-là. J'ai demandé aux gens: « Qu'avez-vous ressenti quand j'ai parlé dans ma langue? Étiez-vous en colère? Est-ce que cela vous a dérangé? » Je pouvais voir les interprètes se regarder les uns les autres et aller de cabine en cabine. J'ai fait cela dans un but précis. Je voulais que les gens essaient de s'imaginer ce que nos ancêtres ont pu ressentir lorsqu'ils ont signé les traités, dont le Traité n° 6, alors qu'ils ne comprenaient pas les langues utilisées.

C'est ce que je veux faire encore aujourd'hui en abordant le projet de loi C-91 comme s'il s'agissait d'un traité, parce que ce point de vue permet de constater certaines omissions.

Une autre expérience dont je me suis inspiré a été la première conférence internationale sur les langues autochtones, qui s'est tenue au Japon, en 2005. À ce moment-là, j'avais parlé du cadre juridique international qui avait été mis en place pour les langues autochtones.

J'ai également présidé certaines réunions du caucus des Nations unies sur les langues autochtones. Il y a quelques semaines, il y a presque un mois en fait, j'ai eu le plaisir de prononcer un mot à l'occasion du coup d'envoi de l'Année internationale des langues autochtones.

• (1635)

Le fait que le Comité discute d'un projet de loi aussi important est donc un moment historique. En cette période de l'année, il y a de nombreuses choses importantes qu'il convient de souligner. Lors du lancement de l'Année internationale des langues autochtones, j'ai également fait référence à une autre partie de ma vie, celle où j'ai été commissaire de la Commission de vérité et réconciliation du Canada. Pendant six ans et demi — comme vous le savez tous, j'en suis sûr —, nous avons parcouru le pays pour écouter d'anciens élèves. Les survivants des pensionnats indiens nous ont raconté leur histoire. Parfois, je leur demandais: « Que signifie la réconciliation pour vous? » Je me souviens d'un vieil homme qui avait répondu: « Pour moi, la réconciliation signifierait que l'on me rende ma langue. » Il s'est arrêté un instant, puis il a ajouté: « Non, non. Pour moi, la réconciliation, ce serait que l'on me rende la moitié de ma langue. Je serais très, très heureux avec cela. »

J'aimerais aussi vous faire part de quelque chose qui m'est arrivé à une autre occasion. Je sais que certains m'ont déjà entendu dire cela, mais prenez cela comme si c'était une question que je posais à chacun d'entre vous: avez-vous déjà entendu une langue mourir? Avez-vous déjà entendu une langue mourir? Aux Nations Unies, nous prononçons toujours une invocation et une prière pour commencer nos réunions. Une fois, nous avons demandé à un vieil homme s'il était disposé à dire une prière pour nous, et voici ce qu'il nous a dit: « Je veux que vous écoutiez très attentivement. Écoutez le son de ma voix. Écoutez les mots que je vais utiliser, parce que je suis la dernière personne vivante qui parle notre langue. » Puis il a commencé à prier. Un mois plus tard, j'ai reçu un appel de quelqu'un qui voulait m'informer que « le vieil homme » était mort. J'ai dit: « De quel vieil homme parlez-vous? » Mon interlocuteur a répondu: « Vous vous souvenez, ce vieil homme qui a prié pour nous à l'ONU? Il est mort. »

Je ne souhaite à personne de vivre une telle chose. C'était presque comme si quelqu'un m'avait donné un coup en plein ventre. Je ne le connaissais pas, mais je l'avais entendu parler sa langue, et l'on venait de m'apprendre que cette langue était morte. Voilà à quel point ce travail est important pour moi. Cela concerne la situation de nos langues, partout au pays. J'ai entendu des survivants dire, souvent en colère et souvent en larmes, qu'ils auraient aimé parler leur langue, mais qu'ils ne le pouvaient pas. Ils ont dit qu'au pensionnat, leur langue leur a été arrachée de force.

C'est pour toutes ces raisons que j'examine le projet de loi C-91 sous l'angle d'un traité. J'aimerais faire quelques observations à cet égard.

• (1640)

La présidente: Si vous me le permettez, je dois vous informer que vous avez déjà dépassé de quelques minutes le temps qui vous était imparti. Je vous inviterais donc à presser le pas pour vos observations. Je veux m'assurer que nous pourrions entendre tous les témoins.

Le grand chef Wilton Littlechild: D'accord.

Merci beaucoup.

La présidente: J'allais vous laisser nous livrer vos observations tout de suite, si vous le voulez...

D'accord. Dans ce cas, je vais céder la parole au chef Gerald Antoine de la Première Nation de Liidlii Kue. Allez-y, je vous en prie.

Le chef Gerald Antoine (Première nation de Liidlii Kue, à titre personnel):

[Le témoin s'exprime en déné ainsi qu'il suit:]

ꞑəh hən mashı...mashı neredsi dı kadı dzı na ka k'anı shı nezu tets'ırdı nıde mashı neredsi nethən

[Les propos du témoin sont traduits ainsi:]

Je suis heureux d'être ici aujourd'hui pour discuter avec vous et j'espère que nous pourrions nous comprendre.

[Traduction]

J'aimerais remercier les personnes ici présentes de me donner ce moment pour vous entretenir de certains aspects dont vous débattiez dans le cadre de cette étude du projet de loi C-91. Je viens d'une communauté appelée Liidlii Kue.

Margo a distribué le médaillon. J'aimerais que vous l'examiniez, parce que c'est quelque chose qui vous en dira un peu plus long sur notre existence et à propos d'une relation que nous avons. D'abord, je suis un Déné. « Déné » est un mot de quatre lettres. Tout à l'heure, une personne du comité a voulu utiliser un mot de quatre lettres. Je vais en utiliser un, mais ce ne sera pas un gros mot.

Des voix: Oh, oh!

Chef Gerald Antoine: Le mot déné est formé de deux sons: « Dé », qui fait référence à la rivière et « né », qui fait référence à la terre. Nous sommes de la terre et de l'eau: voilà ce que sont les Dénés.

Une autre chose est que notre territoire est vraiment grand. Liidlii Kue est une région fonctionnelle. C'est le nom qui désigne la région qui se trouve au confluent de la Dehcho et de la Nachahdeh, que les nouveaux arrivants appellent les rivières Mackenzie et Liard. C'est un endroit que le pape Jean-Paul II a visité, en 1987. J'étais le chef à l'époque. Aujourd'hui, je suis encore le chef, mais cela ne veut pas dire que je l'ai été sans interruption entretemps.

Je suis allé me promener de l'autre côté de la rivière, au Musée canadien des civilisations, où j'ai déjà été stagiaire. J'ai eu l'occasion d'y voir certains de nos biens et certains de nos parents.

C'est un lieu de rassemblement spécial. Vous remarquerez que l'esprit de notre langue, la langue dénée et d'autres langues autochtones dont les voix se sont fait entendre ici, illustre qui nous sommes et la relation que nous entretenons avec tous les êtres vivants sur notre territoire. Nous exerçons nos fonctions et nos responsabilités à l'égard de la terre depuis des temps immémoriaux, et nous allons continuer à vivre de cette façon. Avec les temps qui viennent, nous allons aussi continuer à rechercher des moyens concrets de mettre de la nourriture sur la table, comme nous l'avons toujours fait.

Nous faisons partie d'une grande famille de langues qui s'étend de l'Alaska et des Territoires du Nord-Ouest jusqu'aux territoires septentrionaux du Mexique en passant par le sud de l'Alberta. Je suis ici en ma qualité de chef pour parler avec vous de ce processus et pour vous faire part de trois choses qui devraient être prises en considération, notamment la compétence, les capacités et le processus. Je terminerai en proposant au Comité des solutions aux problèmes que j'aurai soulevés en cours de route.

Comme vous l'avez peut-être constaté en regardant le médaillon, dans deux ans, nous allons commémorer les 100 ans d'une relation. Cette relation est une relation entre nations. Il s'agit du Traité n° 11. Mes arrière-grands-pères, Ehthilo et Nakehgon, étaient deux des dirigeants qui ont traité avec les représentants de la Couronne du chef de la Grande-Bretagne. Le Canada a hérité de cet accord. En concluant cette entente internationale, les Dénés et la Couronne se sont mutuellement reconnus comme nations et ont convenu de coexister dans la paix et l'amitié.

À l'époque, au moment de préparer cette entente, le déné zhatié, ou langue dénée, était utilisé pour communiquer avec la Couronne. C'était le médium qui présidait aux relations découlant des traités, et c'était un droit issu de traités. C'est sur la langue dénée que repose la compréhension de l'esprit de cette relation de coexistence et de son intention. Les tribunaux canadiens l'ont reconnu dans l'affaire Paulette — et c'est ce que la communauté internationale reconnaît encore à ce jour.

● (1645)

Le déné zhatié exprime qui nous sommes. C'est notre base de données spirituelle et une pierre angulaire de notre nation. Il nous a été transmis par nos ancêtres et il rend compte des observations et des expériences que d'innombrables générations ont accumulées au sujet du territoire et de tous les êtres vivants. Aujourd'hui, je pense que les gens appellent ça des « connaissances traditionnelles ». Cependant, dans ma réalité, c'est beaucoup plus.

Notre identité s'exprime à travers notre langue. C'est la raison pour laquelle nous n'avons rien cédé lorsque la Couronne a conclu un traité avec nous. Nous avons insisté pour que votre peuple coexiste pacifiquement avec nous. Nous n'avons renoncé à aucun de nos droits ou titres inhérents. Nous avons conservé la compétence

que nous avons sur nous-mêmes et notre droit inhérent à l'autodétermination en toutes matières. C'est en fonction de ces attributs fondamentaux que je m'adresse à vous aujourd'hui.

Mon deuxième point concerne le contexte du projet de loi C-91 et l'absence de garantie que les moyens nécessaires seront mis à disposition pour assurer la revitalisation et la pérennité des Dénés. Cela s'est déjà produit une fois, lorsque le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest a adopté sa Loi sur les langues officielles, en 1984, laquelle reconnaissait les langues autochtones de notre territoire, dont le déné zhatié.

Or, bien que cette loi existe depuis 35 ans, il y a des problèmes. La raison pour laquelle les Dénés ont appuyé la loi à l'origine, c'est que nous pensions qu'elle contribuerait à revitaliser et à protéger nos langues. Les Dénés ont demandé de l'aide pour veiller à ce que cette mesure législative porte fruit, mais entretemps, les capacités ont été supprimées de la loi.

Combien de temps me reste-t-il?

● (1650)

La présidente: Vous avez une minute, mais j'en ai donné une de plus à tout le monde, alors il vous en reste deux.

Le chef Gerald Antoine: D'accord. Je voulais omettre cette partie parce que je pense que je me suis fait comprendre.

Ceci est vraiment important — et je tiens ici à souligner qu'il suffit de comparer la Loi sur les langues officielles des Territoires du Nord-Ouest au projet de loi C-91 pour constater des similitudes frappantes. Tout cela est, à mon sens, très inquiétant. Le projet de loi C-91 est en fait une version mise à jour de la Loi sur les langues officielles des Territoires du Nord-Ouest avec, pour faire bonne mesure, certaines dispositions sur la réconciliation et les droits des Autochtones. Cependant, les dispositions actuelles ne fournissent aucune garantie quant au financement des capacités.

Lorsque vous examinez la relation découlant du traité, vous pouvez voir qu'il y avait des ententes et des garanties précises. Mais ces ententes et garanties n'ont pas été respectées. C'est ce qui s'est passé avec toutes les mesures législatives qui ont été adoptées. Hier, vous avez entendu parler de corruption. Vous pourriez peut-être aussi examiner la question sous cet angle, parce qu'il y a quelque chose qui cloche.

Ma sœur a parlé tout à l'heure de miettes. Or, l'autre problème, c'est que nous sommes mis dans la marge. Il y a des choses qui se passent. Quand vous voyagez en groupe, il y a des gens qui sont assis en avant et qui voient tout. C'est là que vous êtes. Nous, nous sommes à l'arrière, et vous nous criez: « Qu'est-ce que vous voulez? Que pouvez-vous voir? »

Mais nous ne pouvons rien voir. Nous ne savons pas ce que nous voulons parce que nous ne faisons pas partie de ce qui se passe. Il faut que nous en fassions partie. La relation découlant du traité dit que ce sera une coexistence, alors il faut que nous soyons là. Nous devons examiner ce qu'il conviendrait de faire pour en arriver là.

C'est une chose que je voulais faire valoir, parce que le processus — c'est ce que je veux dire —, le processus est le processus. Oui, nous avons besoin de capacités. L'autre chose, c'est la question de la compétence. Il y a la compétence de la Couronne et celle des Dénés. Les deux doivent coexister. Nous devons travailler ensemble. C'est de cette façon que nous devons avancer.

Comme le souligne l'appel à l'action numéro 43 du rapport de la Commission de vérité et de réconciliation, il faut que le gouvernement fédéral et tous les ordres de gouvernement mettent en œuvre la déclaration des Nations Unies comme cadre de réconciliation. La mise en œuvre de la déclaration est indissociable de cet appel à l'action de la commission. Tout député qui n'appuie pas la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones fait du tort à l'initiative de réconciliation nationale de ce pays.

Comme le souligne le préambule du projet de loi C-91:

[...] l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé l'année 2019 « Année internationale des langues autochtones », notamment pour attirer l'attention sur l'érosion désastreuse des langues autochtones et sur l'impérieuse nécessité de maintenir, de revitaliser et de promouvoir ces langues [...]

Qu'elle soit le fait des pensionnats, de la dépossession des terres, des territoires et des ressources, de l'assimilation forcée, de la destruction de la culture ou d'autres démarches de colonisation, cette perte ou cette dégradation prononcée des langues autochtones doit être réparée par des moyens concrets. Ces moyens doivent respecter le fait que nous sommes en mesure de déterminer nous-mêmes comment nous allons conserver nos langues et les véhicules que nous allons utiliser pour y arriver.

Nous avons hâte de travailler en harmonie avec le gouvernement fédéral et d'autres intervenants pour concrétiser les objectifs tout à fait cruciaux du projet de loi C-91.

[Le témoin s'exprime en cri ainsi qu'il suit:]

ᑭᓄᓐ, ᑭᓄᓐᑭᓄᓐ

[Les propos du témoin sont traduits ainsi:]

Merci, je vous remercie tous.

• (1700)

La présidente: Merci beaucoup.

Nous aurons une série de questions un peu plus courtes — des questions de cinq minutes —, en commençant par M. Anandasangaree.

M. Gary Anandasangaree: Nous venons d'entendre le dernier groupe d'experts à se prononcer dans le cadre de cette étude du Comité. Nous avons réuni un groupe d'experts très estimés, des gens qui ont beaucoup vécu. Je tiens à vous remercier tous d'être ici.

Grand chef Littlechild, puis-je vous demander votre point de vue? Je sais que vous étiez rendu là dans votre exposé. Je me demandais si vous pouviez nous faire part de vos suggestions de changements. Nous avons eu une conversation un peu plus tôt et j'estime qu'il serait très important que vos propos figurent au compte rendu.

Le grand chef Wilton Littlechild: Oui. Je vous remercie beaucoup. Je serai très bref.

On fait état de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, certes, mais je pense qu'il y a deux autres textes législatifs que nous devrions examiner pour orienter nos discussions ou l'amendement du projet de loi C-91.

Le premier est la déclaration de l'Organisation des États américains sur les droits des peuples autochtones. Dans cette déclaration, il y a deux articles très précis qui sont en lien direct avec le projet de loi.

Le deuxième instrument est la Convention relative aux droits de l'enfant. Le commentaire numéro 11 qui figure aux termes de cette convention parle des enfants autochtones et de leurs droits à la langue.

Ces deux références internationales devraient être prises en considération, de même que la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, bien entendu.

En deuxième lieu, je proposerais d'ajouter une rubrique « Attendu », voire un article à part entière. Permettez-moi de vous lire de quoi il s'agit, très rapidement: « Attendu que les récits, les chants, les cérémonies, les traditions et les croyances des traités sont présentés dans les langues autochtones, l'histoire, les témoignages oraux et la langue autochtones doivent primer dans l'interprétation des droits et des responsabilités, conformément à l'esprit et à l'intention originels, et tels que les peuples autochtones les comprennent. »

Enfin, je dirais qu'il est important de... Je vais vous donner une liste. Il y a environ neuf endroits précis où, à mon avis, il y aurait lieu d'insérer le mot « traité » pour renforcer le projet de loi C-91 du point de vue des peuples autochtones. Dans sa forme actuelle, les traités ne sont mentionnés qu'à deux endroits et de manière très superficielle.

M. Gary Anandasangaree: Merci, grand chef.

Monsieur le greffier, pouvez-vous veiller à ce que la suggestion du grand chef Littlechild soit consignée dans le compte rendu? Je pense qu'il est important qu'elle y soit.

Ma prochaine question s'adresse au chef Antoine. Je vais également essayer de m'adresser au Gouvernement de la Nation crie.

J'ai une question très précise concernant les langues officielles. Si je ne me trompe pas, les Territoires du Nord-Ouest comptent 11 langues officielles. Quel est le statut de toutes ces langues par rapport à l'accès aux services? Par exemple, êtes-vous en mesure d'obtenir des services en déné auprès du gouvernement provincial? La mise en œuvre du caractère multilingue des Territoires du Nord-Ouest est-elle problématique?

Le chef Gerald Antoine: Ce qui est problématique — du moins, selon ce que moi j'ai pu voir —, c'est que tout cela se passe désormais à l'interne. Nous n'avons pas, selon nous, de véritable lien avec ce qui se passe là-bas. Il y avait encore une intention, et ils pensaient que cela allait fonctionner. Le Canada avait compris qu'ils allaient adopter une loi distincte. Or, lorsque cette question était à l'ordre du jour, en 1984, le budget pour toutes les langues autochtones du Canada était de 250 000 \$. On leur a demandé s'ils voulaient prendre cet argent. Ils ont répondu par la négative, alléguant qu'il fallait que ce soit séparé. Lorsqu'ils ont adopté une loi ou un processus distinct, on leur a donné de l'argent pour la mise en œuvre. Je pense que c'était 18 millions de dollars répartis sur 3 ans.

Cependant, c'est une machine qui s'est occupée de tous ces processus, et nous voici de nouveau dans le vestibule, pour ainsi dire. Nous sommes en marge des capacités ou des processus. Voilà la situation. Pour l'instant, il ne se passe pas grand-chose.

• (1705)

M. Gary Anandasangaree: Merci, chef.

La présidente: C'est tout le temps que vous aviez.

Monsieur Yurdiga, vous avez cinq minutes.

Le grand chef Wilton Littlechild: Les deux documents, c'est-à-dire..?

M. Romeo Saganash: Les appels à l'action du rapport de la Commission de vérité et réconciliation et la déclaration de l'ONU, d'une part, et le projet de loi C-91, d'autre part. Y voyez-vous des incompatibilités?

Le grand chef Wilton Littlechild: Je dirais quand même qu'ils sont compatibles, parce qu'ils se soutiennent l'un l'autre. Je veux dire par là que la déclaration des Nations Unies appuie le projet de loi C-91, et que le projet de loi répond aux appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation.

On me reproche parfois de dire cela, mais c'est comme une tresse de foin d'odeur. Il y a trois brins dans une tresse de foin d'odeur. La première est la déclaration de l'ONU. Ensuite, il y a les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation, et maintenant, il y a le projet de loi C-91. Ils forment une tresse. Ce sont les trois brins d'une même tresse.

• (1715)

M. Romeo Saganash: N'incluez-vous pas le projet de loi C-262?

Le grand chef Wilton Littlechild: C'est ce que je veux dire par la déclaration de l'ONU. C'est le projet de loi C-262. Ils sont complémentaires; ils se soutiennent mutuellement. Il n'y a pas de contradiction — pas à mon avis, en tout cas.

M. Romeo Saganash: Merci.

Grand chef Bosum, je suis toujours heureux de vous voir.

Il y a beaucoup d'omissions et de choses qui peuvent être améliorées dans ce projet de loi. J'en ai parlé dans le discours que j'ai prononcé lorsque le projet de loi a été présenté. J'ai parlé 10 minutes en cri et 10 minutes en anglais.

Dans mon discours, j'ai parlé entre autres choses de l'article 6. L'article 6 dit que le gouvernement du Canada reconnaît les droits

des peuples autochtones reconnus et confirmés par l'article 35. C'est là la seule source du projet de loi C-91 pour les droits linguistiques autochtones.

Pensez-vous — et le chef Antoine en a parlé —, pensez-vous que cet article devrait inclure la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et les droits issus de traités, comme le revendique le Gouvernement de la nation crie?

Le grand chef Abel Bosum: Oui, je pense que plus on peut ajouter de références à tous les efforts qui ont été faits jusqu'ici, que ce soit à l'échelle internationale ou canadienne...

J'appuie également ce que le grand chef Littlechild a dit au sujet des traités.

En ce qui nous concerne, nous avons signé un traité en 1975. Au cours des 20 premières années, nous avons eu de la difficulté à le mettre en oeuvre, parce que nous nous attendions à ce que le Canada le fasse, mais ce n'est pas ce qui est arrivé. Cela a donné lieu à une trentaine d'actions en justice. Le dénouement n'est venu qu'après le renouvellement de l'accord.

Depuis, nous avons pris les choses en main. Nous avons assumé la responsabilité de la mise en oeuvre de notre traité. Je pense en outre que ces dispositions en matière de langue sont quelque chose que nous attendons avec impatience, en espérant que le projet de loi soit adopté et que les ressources soient là pour aller de l'avant.

La présidente: C'est aussi la fin de votre temps de parole.

C'était le dernier groupe de témoins que nous devions entendre sur le projet de loi C-91. Je tiens à vous remercier tous de votre contribution. Aujourd'hui, nous avons entendu beaucoup de témoignages très utiles pour boucler notre étude sur ce projet de loi.

Merci beaucoup.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>